



CREGY-LES-MEAUX

A.C.S.L - Ju-Jitsu Traditionnel

Bulletin d'inscription pour la saison sportive : 2023-2024

Avenir-Crégy-Sports-Loisirs est une association sans but lucratif déclarée à la Sous-préfecture de Seine & Marne à Meaux (77) sous le N° 1/07554 le 05.11.90.

Siège Social : Mairie de Crégy-Les-Meaux, 28 rue Jean Jaurès 77124.

Notre section est affilié à l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel – « Méthode Wa-Jutsu »

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Date de Naissance	<input type="text"/> ans	Lieu de Naissance	<input type="text"/>
Nationalité	<input type="text"/>	Profession	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone Portable	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse-Mail @	<input type="text"/>		

- Demande le titre de membre de l'association dénommée : **A.C.S.L - Ju-Jitsu Traditionnel**
- Conformément aux statuts et règlement intérieur, règle la cotisation annuelle comprenant :

La carte de membre-assurance de l'A.E.J.T d'un montant de :	40,00 €
Le droit d'entrée à la section « Ju-Jitsu Traditionnel » d'un montant de :	20,00 €
Les cours pour la pratique annuelle d'un « ENFANT » d'un montant de :	80,00 €
Les cours pour la pratique annuelle d'un « ADULTE » d'un montant de :	130,00 €
COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON : 2023 - 2024	

- Je suis informé que l'association a opté pour le programme de formation de l'Académie Européenne de JuJitsu Traditionnel, qu'une carte de membre est réglée pour mon compte par l'association qui remplira un bulletin spécifique pour ce choix.
- L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et les statuts de l'association, ainsi que la convention d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Crégy-Les-Meaux.
- Le montant de la cotisation annuelle de l'association est fixé chaque année par l'assemblée générale.
- Les cotisations seront déposées à la fin des mois d'octobre, novembre, décembre 2023.

La délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Ju-Jitsu Traditionnel à but non compétitif est obligatoire.

Lu et approuvé, à Crégy-Les-Meaux le : _____

Signature des parents
(pour les mineurs) :

Signature de l'adhérent :